



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°24/2025

Convocation en
date du :
12/03/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 18 mars 2025 à 19h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO,
M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé
BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, Mme Christine
SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Richard COLL a donné procuration à
M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à
M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration
à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Christiane GASTAL, Mme Martine BONASTRE,
M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Président de séance expose :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) LE CONTEXTE DU BUDGET 2025

A) LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1°) La situation mondiale

2°) La situation dans la zone Euro

3°) La situation en France

4°) La conjoncture économique amélieenne

B) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

1°) Budget de l'Etat

2°) Pour les collectivités

II) HYPOTHESES POUR CONSTRUIRE LE BUDGET**A) PRINCIPAUX CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

- 1°) Dotation Globale de Fonctionnement
- 2°) Dotation de Solidarité Rurale
- 3°) Compensation des exonérations de taxe foncière
- 4°) FPIC
- 5°) Dotation Nationale de Péréquation
- 6°) Fonds de Compensation de la TVA

B) FISCALITE

- 1°) Impôts directs locaux
- 2°) Autres recettes fiscales

C) TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS ET PRODUITS DU DOMAINE**D) SUBVENTIONS**

- 1°) Fonctionnement
- 2°) Investissement

III) RELATIONS FINANCIERES AVEC LA CCHV**IV) PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025****A) SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE AU 1^{er} JANVIER 2025****B) FONCTIONNEMENT**

- 1°) Perspectives et évolution des dépenses de fonctionnement
- 2°) Cas particulier des dépenses de personnel
- 3°) Perspectives et évolution des recettes de fonctionnement

C) INVESTISSEMENT

- 1°) Perspectives et évolution des dépenses d'investissement
- 2°) Perspectives et évolution des recettes d'investissement

V) BALANCES DU BUDGET**A) SECTION DE FONCTIONNEMENT****B) SECTION D'INVESTISSEMENT****INTRODUCTION**

Depuis 1992, dans les deux mois, et depuis 2024, dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat des orientations budgétaires de la commune sur la base d'un rapport présenté par le maire.

Ce débat est acté par une délibération spécifique.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal.

Il présente les contraintes et les marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix stratégiques de la municipalité et leur mise en œuvre budgétaire.

Le rapport d'orientation doit comporter :

- Les orientations en matière d'évolution prévisionnelle :
 - o Des dépenses et recettes de fonctionnement
 - o Des dépenses et recettes d'investissement
- Les hypothèses d'évolution retenues :
 - o En matière de concours financiers
 - o De fiscalité
 - o De tarification
 - o De subventions
- Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté de communes dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- Les éléments permettant une bonne analyse financière de la collectivité

I) LE CONTEXTE DU BUDGET 2025

A) LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1°) La situation mondiale

Aujourd'hui, le monde semble en proie à une cacophonie rendant difficile la prise de décisions en matière d'investissement.

Pour autant, le moteur économique semble aujourd'hui retrouver une trajectoire plus stable.

Le premier signe encourageant consiste en des baisses de taux d'intérêt décidées par les banques centrales.

Le deuxième signe fort est l'ensemble des niveaux de croissance à long terme que l'on semble retrouver au sein des trois grands blocs économiques que sont les États-Unis, l'Europe et la Chine.

2°) La situation dans la zone Euro

Bruxelles anticipe une croissance modeste pour 2025 et 2026.

Le PIB de l'Union européenne devrait progresser de 1,5 % cette année et de seulement 1,3 % dans la zone euro. Une guerre commerciale avec les États-Unis pénaliserait les Vingt-Sept, le bloc économique le plus ouvert.

C'est la consommation des ménages qui devrait tirer cette modeste croissance, avec des augmentations de salaires qui permettent aux Européens de retrouver du pouvoir d'achat après la bouffée inflationniste provoquée par la crise énergétique. La baisse des taux d'intérêt consécutive à la désinflation devrait réduire les incitations à épargner. L'inflation dans la zone euro, à 2,4 % en 2024, devrait tomber en 2025 à 2,1 %, tout près de l'objectif de la Banque centrale européenne, puis même passer en dessous en 2026, à 1,9 %.

3°) La situation en France

Les Français devraient bénéficier d'un meilleur pouvoir d'achat grâce au rattrapage des salaires sur l'inflation et au reflux de celle-ci. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2025 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB et une hausse du taux de chômage.

Après une année 2024 morose, le nouveau millésime ne sera pas celui du renouveau économique. Hormis le taux d'inflation, les voyants sont loin d'être au vert. L'incertitude politique continue de planer sur les investissements des entreprises avec des conséquences sur le taux d'emploi, la consommation des ménages et, *in fine*, la croissance.

Si la récession n'est pas à l'ordre du jour, la France devrait connaître une croissance timide cette année. Dans sa dernière note de conjoncture, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) table sur une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 0,2% par trimestre au premier semestre 2025.

De son côté, la Banque de France a abaissé sa prévision de croissance pour 2025, à 0,9% contre 1,2% en septembre. L'institution souligne un contexte économique soumis « à une double incertitude », tant sur le plan national qu'international avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche. Point non négligeable : les prévisions ont été arrêtées fin novembre, avant la chute du gouvernement de Michel Barnier. Elles s'appuient donc sur la mouture initiale du projet de loi de finances, qui prévoyait une réduction du déficit public à 5% en 2025, à raison d'un réajustement budgétaire de 60 milliards d'euros. Ses perspectives sont donc soumises à des aléas.

4°) La conjoncture économique amélienne

A l'apogée du thermalisme, en 1975, la ville comptait 3 900 habitants pour redescendre à 3 200 en 1990 et remonter lentement depuis pour atteindre environ 3 700 habitants aujourd'hui.

Un habitant sur deux a plus de soixante ans, 51 % de la population est retraitée, 13 % de la population active sans emploi.

La ville s'est historiquement développée autour de son activité thermale (emplois directs mais surtout indirects).

Non compris l'entreprise STERIMED, le secteur tertiaire est le plus représenté sur la commune.

Le taux de vacance commerciale, qui était très élevé à 21%, est en train de baisser progressivement, en trois ans une vingtaine de commerces a rouvert, plusieurs hôtels devraient faire de même sous peu.

Un mouvement important d'investisseurs privés est sensible sur la commune.

Plusieurs permis de construire importants ont été signés lors des exercices précédents et c'est maintenant un permis d'aménager qui est en passe de l'être.

Le montant cumulé des investissements privés sur la commune s'élève à 55 millions d'euros sur plusieurs exercices.

Dans les mois et les années à venir, tous ces investissements ne peuvent qu'être très positifs pour la commune en termes de taxe additionnelle sur les droits de mutation, de taxe d'aménagement et de taxe foncière.

Ils signifient surtout que le monde économique croit en la ville et en son potentiel actuel et futur.

B) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Les ambitions de la Loi de finances pour 2025 sont : renforcer la souveraineté de la France tout en garantissant l'avenir.

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel.

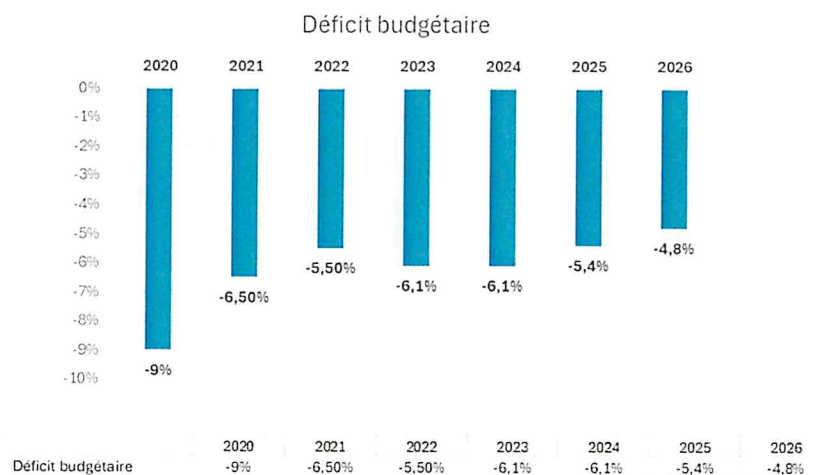
I°) Budget de l'Etat

Ce budget amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

À ce titre, le périmètre des dépenses de l'État (PDE) [I] est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2024. Les efforts portent en priorité sur les interventions discrétionnaires du budget de l'État ainsi que sur les concours aux opérateurs, qui doivent également contribuer au redressement des finances publiques.

Dépenses de l'État : Les dépenses totales de l'État sont projetées à 490 milliards d'euros en 2025, en légère baisse par rapport aux 491,9 milliards d'euros de 2024.

La loi de finances pour 2025 prévoit un déficit budgétaire de l'État de 139,0 Md€, le déficit public sera ramené à 5,4 % du PIB.



Ainsi, la priorité majeure est de ramener le déficit public à 139 milliards d'euros, pour une part de dette publique qui s'élèverait à 115,5 % du PIB.

2°) Pour les collectivités

Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 milliards d'euros, le PLF 2025 de l'Exécutif en place se démontre légèrement moins rigoureux.

Néanmoins 2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires seront demandés aux plus grandes collectivités.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- Un gel de la TVA représentant un coût de 1,2 milliard d'euros pour les territoires français ;
- L'instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros baptisée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Près de 2 000 collectivités seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI.

Article 29 : Le montant de la DGF pour 2025 est stabilisé, ce qui implique que les collectivités devront continuer à gérer leurs dépenses sans augmentation de cette dotation.

Sur le plan de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert est réduit.

Sa diminution est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025. Il décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros.

L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté.

Par contre, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme actuellement.

II) HYPOTHESES POUR CONSTRUIRE LE BUDGET

Il est à noter que tous les montants retenus dans nos hypothèses de travail, s'agissant des dotations de l'Etat ou de la fiscalité locale, sont potentiellement révisables soit lors du vote du budget primitif, soit lors d'une décision modificative.

En effet, par circulaire il nous a été indiqué que le montant des dotations de l'Etat serait publié le 31 mars et il semble en être de même pour les montants à percevoir en matière de fiscalité.



A) PRINCIPAUX CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Il s'agit là de recettes de fonctionnement.

Le paradoxe est que l'Etat impose aux collectivités territoriales des programmations quant à l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et que dans le même temps il n'offre aucune visibilité même à court terme relativement à la masse et à l'évolution de ses concours qui représentent entre 20 et 25 % de leurs budgets.

Il se trouve que pour 2025, un tassement sensible de ces concours est à envisager.

1°) Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF, bien que très important pour le budget de la ville, est particulièrement difficile à évaluer correctement, il est à remarquer que bien souvent les notifications officielles nous parviennent trop tard pour être intégrées au budget.

Nous avons prévu en 2024 845 000,00 € et avons finalement recouvré 842 000,00 €, nous posons donc pour 2025 l'hypothèse d'un maintien à ce niveau, soit : **842 000,00 €**.

2°) Dotation de Solidarité Rurale

Après avoir perçu 714 000,00 € en 2023 et 685 000,00 € en 2024, nous devrions encaisser en 2025 : **615 000,00 €**.

3°) Compensation des exonérations de taxe foncière

Le montant perçu en 2025 devrait s'élever à **125 000,00 €**.

4°) FPIC

Montant proposé identique au montant titré en 2024 (91 000) à **91 000,00 €**.

5°) Dotation Nationale de Péréquation des Communes

Le montant reçu était de 164 000,00 € en 2023, de 157 000,00 € en 2024, et devrait s'établir à **155 000,00 €** en 2025.

6°) Fonds de Compensation de la TVA (voir aussi ci-dessous « recettes d'investissement »)

Le fonds de compensation de la TVA attaché aux dépenses de fonctionnement est modeste et limité à **17 000,00 €**.

B) FISCALITE

1°) Impôts directs locaux

Il s'agit là de recettes de fonctionnement.

Le parti pris de la commune, compte tenu des difficultés rencontrées par les contribuables (inflation, hausse des taux, flambée des cours de l'énergie...) a été, depuis le début du mandat, de ne pas augmenter les taux communaux de taxe foncière (déjà impactée par les variations des valeurs locatives, l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou de la GEMAPI).

Après 2021, 2022, 2023 et 2024, c'est encore le cas pour l'exercice 2025.

Taxes foncières sur les propriétés bâties, non bâties et taxe d'habitation

Le calcul de l'indice de **revalorisation des bases** de taxe foncière s'appuie sur l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a finalement été arrêté à **1,8 %**.

Compte tenu des modalités extrêmement complexes de calcul appliquées par les services de la D.G.F.I.P., l'incidence sur nos recettes devrait être quasiment nul.

Il faut préciser que nous sommes confrontés à une difficulté supplémentaire du fait que cette dernière nous communique (de manière indicative) les montants à percevoir une fois le budget déjà établi et ne notifie les sommes définitives qu'une fois l'exercice presque achevé.

En 2024, nous avons estimé ces recettes à 4 050 000,00 € pour ne percevoir, in fine que 3 957 000,00 € nous poserons l'hypothèse, pour 2025, d'un montant de **3 958 000,00 €**.

2°) Autres recettes fiscales

Il s'agit là également de recettes de fonctionnement.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation

Nous les évaluons à **255 000,00 €**

Taxe sur la consommation finale d'électricité

Après avoir perçu 128 000,00 € en 2024 nous pouvons espérer pour 2025 **125 000,00€**

Taxe sur les jeux

A quelques **13 000,00 €** les recettes communales issues des jeux sont stables à un montant quelque peu décevant pour une commune comme la nôtre.

Un peu plus de dynamisme dans la politique commerciale du casino serait opportune.

La commune poursuit son travail de contact et d'incitation auprès du délégataire et d'autres intervenants afin de parvenir à un niveau de prestations et de résultats plus normal eu égard au standing de la ville.

Taxe d'équipement (ex taxe d'aménagement)

Il s'agit là de recettes d'investissement que l'on évalue à **10 000,00 €**, et qui devraient évoluer favorablement dans les années futures compte tenu des différents permis de construire déposés et accordés relativement à des projets menés par différents investisseurs.

C) TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS ET PRODUITS DU DOMAINE

Il s'agit là de recettes de fonctionnement.

Divers : Stationnement, droits de place, terrasses, piscine, cimetières, remboursements divers, locations, agence postale, aire de camping-cars, location murs casino, divers... Globalement les recettes espérées devraient rester stables à **200 000,00 €**.

Les recettes prévisionnelles de l'aire de camping-cars sont évaluées à **25 K€** (auxquelles s'ajoute la taxe de séjour pour environ 2,5 K€) confirmant la bonne dynamique de cet équipement.

D) SUBVENTIONS

I °) Fonctionnement

Département (annuités d'emprunt voir aussi ci-dessous « recettes d'investissement »)

Le faible montant à **19 K€** n'appelle pas de commentaire particulier.

2°) Investissement

Subventions notifiées non perçues

Elles figurent dans l'état des restes à réaliser à la rubrique « recettes » et leur montant s'élève à **1 178 K€**.

Demandées en attente de notification

Avant toute notification, conformément aux règles budgétaires légales, aucune subvention ne sera inscrite au budget, à leur officialisation, elles seront intégrées lors d'une ou de plusieurs décisions modificatives.

Les crédits en dépenses seront inscrits dans les mêmes proportions.

III) RELATIONS FINANCIERES AVEC LA CCHV

Il est à noter que la plus grosse part des recettes fiscales de la CCHV lui revient de la ville d'Amélie (notamment taxe d'habitation sur les résidences secondaires, Contribution Foncières des Entreprises, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères...), laquelle peut être estimée à + de 2,5 M€ par an.

Investissements sur la commune

Pour les exercices 2020 à 2024, aucun investissement de la CCHV n'a été réalisé sur la commune d'Amélie-les-Bains et aucun ne semble programmé sur 2025, hormis l'installation du centre de loisirs et du service jeunesse dans des locaux du groupe scolaire d'Amélie (au bénéfice de toute la communauté de communes).

Attributions de compensation

Un accord sur la modification des attributions de compensation de la ville (après réunion de la CLECT) liée à la restitution de la compétence « Cantine scolaire » à Amélie-les-Bains a pu être trouvé avec la CCHV sur les exercices précédents.

Il en a été de même en 2024 pour la sur-cotisation relative au centre de pleine nature.

La « subvention » à l'agence d'attractivité (2023) n'étant plus imputée sur les attributions de compensation, nous revenons en 2025 au montant initial de 2024 majoré de 82 500,00 € soit 840 059,98 €.

IV) PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025

A) SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE AU 1^{er} JANVIER 2025

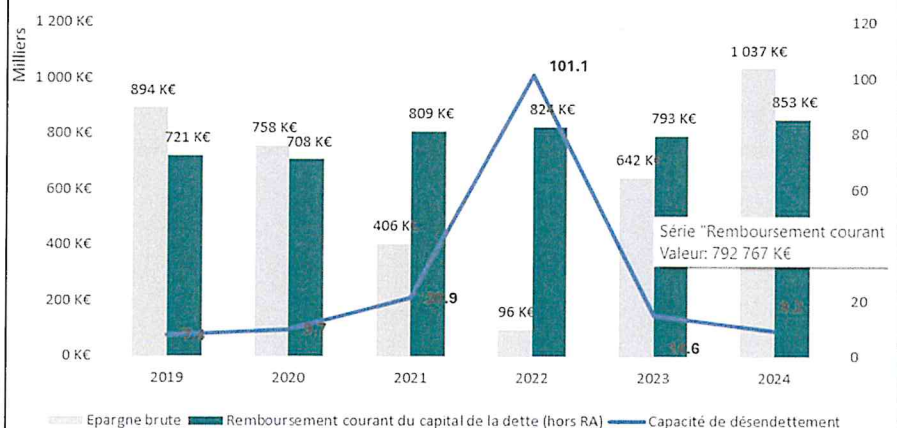
Alors que l'exercice 2023 s'était soldé par un résultat positif de 390 K€ et un résultat cumulé positif de 765 K€, 2024 se termine à **+ 730 K€** et un cumulé de **+ 1 495 K€**.

Le résultat de fonctionnement s'est donc amélioré de **+ 340 K€** (après + 485 K€ en 2023).

Niveaux d'épargne								
Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024(%)	Var 2019-2024(€)
Recettes de fonctionnement courant	6 743K€	6 534K€	7 074K€	7 449K€	7 870K€	8 110K€	20%	1 367K€
Dépenses de fonctionnement courant	5 673K€	5 636K€	6 516K€	7 166K€	7 146K€	6 841K€	21%	1 168K€
Epargne de gestion	1 070K€	899K€	558K€	283K€	724K€	1 269K€	19%	199K€
Résultat financiers	-182K€	-181K€	-171K€	-193K€	-235K€	-232K€	28%	-50K€
Résultat exceptionnels	6K€	41K€	19K€	5K€	153K€	0K€	-96%	-6K€
Epargne brute	894K€	758K€	406K€	96K€	642K€	1 037K€	16%	143K€
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	721K€	708K€	809K€	824K€	793K€	853K€	18%	133K€
Epargne Disponible	174K€	50K€	-403K€	-728K€	-150K€	184K€	6%	10K€
Encours de la dette au 31/12	6 610K€	7 369K€	8 498K€	9 717K€	9 384K€	9 564K€	45%	2 954K€
Capacité de désendettement	7,39	9,72	20,93	101,13	14,61	9,22	25%	183%

	2019	2024
CAF Brute	849 K€	1 037 K€
CAF Nette	174 K€	184 K€

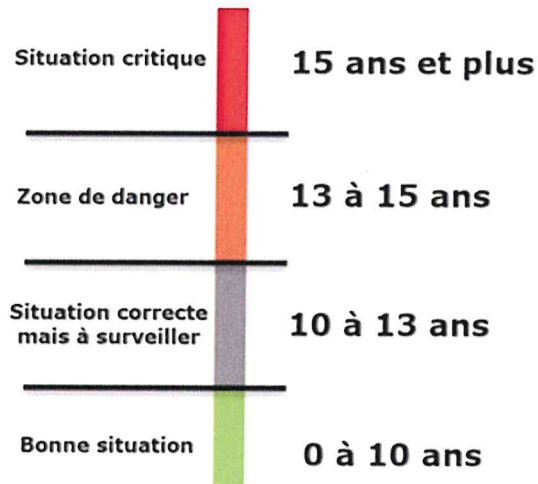
Le fonds de roulement de la ville se monte à 56,9 jours.



❖ Analyse :

- Erosion de l'épargne sur la période 2019-2021 en raison notamment de la pandémie : baisse des recettes en 2020 malgré des dépenses constantes.
- Depuis 2022, la hausse des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'afficher une épargne en hausse.

- La dégradation de l'épargne conduit à une dégradation de la capacité de désendettement de la ville jusqu'en 2022. Le redressement spectaculaire de la situation depuis permet d'afficher un ratio inférieur à 10 ans en 2024.



Charges de fonctionnement

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024(€)	Var 2019-2024(%)
Total des dépenses de gestion courante	5 729K€	5 636K€	6 516K€	7 236K€	7 196K€	6 868K€	1 139K€	20%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 918K€	5 820K€	6 692K€	7 433K€	7 447K€	7 100K€	1 182K€	20%
Total des dépenses de fonctionnement	6 050K€	5 950K€	6 830K€	7 625K€	7 720K€	7 422K€	1 371K€	23%

Hausse globale des dépenses de fonctionnement de 31% depuis 2019 mais en baisse depuis 2022.

Recettes de fonctionnement

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024(€)	Var 2019-2024(%)
Total des recettes de gestion courante	6 743K€	6 534K€	7 074K€	7 449K€	7 870K€	8 110K€	1 575K€	24%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 756K€	6 578K€	7 098K€	7 459K€	8 040K€	8 110K€	1 531K€	23%
Total des recettes de fonctionnement	7 191K€	7 001K€	7 800K€	8 000K€	8 485K€	8 916K€	1 915K€	27%

❖ Analyse :

- Hausse de 13% des impôts et taxes soit 609 K€ : perte de la dynamique fiscale sur le territoire (la revalorisation des bases aurait dû produire une hausse de 15.8%) qui s'est appauvri, d'où la justification d'une politique volontariste de la ville en matière économique et d'amélioration de l'image de la commune.
- Pas de hausse des taux de fiscalité sur la période (mêmes raisons que supra).
- Hausse des dotations de près de 15% sur la période mais baisse en 2024 qui devrait se poursuivre en 2025.
- Hausse des autres produits de courants stricts (chap 70 et chap 75). Hausse de +586K€ des autres produits (75888).
- Hausse globale des recettes de fonctionnement sur la période de 24% soit 1 725 K€.

▪ Recettes d'investissement

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024 (%)	Var 2019-2024 (K€)	Cumulé (K€)
Dotations et subventions	263K€	399K€	333K€	485K€	796K€	354K€	34%	90K€	1 150K€
dont Subventions	131K€	269K€	115K€	273K€	496K€	299K€	128%	168K€	1 776K€
dont Dotations (10 hors 1068)	132K€	130K€	218K€	212K€	301K€	54K€	-59%	-78K€	355K€
Reduction réelle des dépenses d'investissement	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	52K€	-	52K€	52K€
Autres recettes réelles d'investissement	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-	0K€	0K€
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	263K€	399K€	333K€	485K€	796K€	405K€	-46%	142K€	1 202K€
Recettes liées à l'emprunt	305K€	1 468K€	1 935K€	2 042K€	462K€	752K€	147%	447K€	1 214K€
Total des recettes réelles d'investissement	568K€	1 867K€	2 268K€	2 527K€	1 258K€	1 158K€	104%	590K€	2 416K€
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	133K€	174K€	263K€	192K€	273K€	394K€	196%	261K€	667K€
Excédent capitalisé 1068	868K€	735K€	386K€	500K€	0K€	0K€	-100%	-868K€	0K€
Excédent d'investissement reporté	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-	0K€	0K€
Total des recettes d'investissement	1 569K€	2 776K€	2 917K€	3 218K€	1 531K€	1 551K€	-1%	-18K€	3 082K€

❖ Analyse :

- Baisse de l'autofinancement qui implique la hausse du recours à l'emprunt.
- Forte progression des subventions entre 2019 et 2024 : +128%

▪ Dépenses d'investissement

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024 (%)	Var 2019-2024 (K€)	Cumulé (K€)
Dépenses d'équipement brut	899K€	1 283K€	1 606K€	2 456K€	551K€	859K€	-4%	-40K€	1 410K€
Subventions d'équipements	2K€	23K€	9K€	58K€	4K€	31K€	1211%	28K€	35K€
Remboursement en capital	721K€	708K€	809K€	824K€	793K€	853K€	18%	133K€	1 646K€
Total des dépenses opérationnelles (dont RAR)	1 622K€	2 014K€	2 424K€	3 339K€	1 348K€	1 743K€	7%	121K€	3 091K€
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	56K€	46K€	160K€	70K€	60K€	111K€	97%	55K€	171K€
Déficit capitalisé reporté	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-	0K€	0K€
Déficit d'investissement reporté	1 001K€	1 110K€	394K€	61K€	251K€	128K€	-87%	-873K€	379K€
Total des dépenses d'investissement	2 679K€	3 169K€	2 978K€	3 469K€	1 659K€	1 982K€	-26%	-697K€	3 642K€

Bilan Général

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024 (€)	Var 2019-2024 (%)
Recettes de gestion courante	6 743K€	6 534K€	7 074K€	7 449K€	7 870K€	8 110K€	1 367K€	20%
Recettes réelles de fonctionnement	6 756K€	6 578K€	7 098K€	7 459K€	8 040K€	8 110K€	1 354K€	20%
Total des recettes de fonctionnement	7 191K€	7 001K€	7 800K€	8 000K€	8 485K€	8 916K€	1 725K€	24%
Dépenses de gestion courante	5 729K€	5 636K€	6 516K€	7 236K€	7 196K€	6 868K€	1 139K€	20%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 918K€	5 820K€	6 692K€	7 433K€	7 447K€	7 100K€	1 182K€	20%
Total des dépenses de fonctionnement	6 050K€	5 950K€	6 830K€	7 625K€	7 720K€	7 422K€	1 371K€	23%
Résultat global de fonctionnement	1 141K€	1 051K€	971K€	375K€	765K€	1 495K€	354K€	31%

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 2019-2024 (€)	Var 2019-2024 (%)
RRF hors emprunt	263K€	399K€	333K€	485K€	796K€	405K€	142K€	54%
RRF avec emprunt	568K€	1 867K€	2 268K€	2 527K€	1 258K€	1 158K€	590K€	104%
Total des recettes d'investissement	1 569K€	2 776K€	2 917K€	3 218K€	1 531K€	1 551K€	-18K€	-1%
Dépenses opérationnelles (dont RAR)	901K€	1 306K€	1 615K€	2 514K€	556K€	889K€	-12K€	-1%
Dépenses opérationnelles + rbt capital	1 622K€	2 014K€	2 424K€	3 339K€	1 348K€	1 743K€	121K€	7%
Total des dépenses d'investissement	2 679K€	3 169K€	2 978K€	3 469K€	1 659K€	1 982K€	-697K€	-26%
Résultat global d'investissement	-1 110K€	-394K€	-61K€	-251K€	-128K€	-431K€	679K€	-61%
Résultat global de clôture	31K€	657K€	910K€	124K€	636K€	1 064K€	1 033K€	3328%

❖ Analyse :

- Résultat de fonctionnement en hausse porté par des recettes supérieures aux dépenses.
- La hausse du résultat de fonctionnement sur la période permet de compenser le besoin en financement de la section d'investissement avec un résultat de clôture en hausse de 1 033 K€.

Ratios de la commune

La collectivité est surclassée conduisant à une interprétation des ratios avec prudence. De plus, les champs de compétences différents d'une collectivité à une autre renforcent la difficulté et la validité de l'interprétation.

Le nombre d'habitants pris en compte pour les ratios est le suivant : 6 486 habitants (commune de + de 3 500 habitants surclassée dans la strate démographique 10 000 / 20 000 habitants).

Le taux de résidences secondaires avoisine les 45% depuis 2019.

→ Moyenne nationale

Moyenne nationale	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 093 €	1 071 €	1 099 €	1 154 €	1 203 €	1 203 €
Produit des impositions directes / population	583 €	596 €	594 €	613 €	661 €	661 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 295 €	1 272 €	1 305 €	1 351 €	1 415 €	1 415 €
Dépenses d'équipement brut / population	358 €	292 €	297 €	331 €	364 €	364 €
Encours de dette par habitant	869 €	862 €	829 €	816 €	820 €	820 €
DGF par habitant	175 €	173 €	170 €	172 €	175 €	175 €
Dépenses de personnel / DRF	59,30%	60,50%	60,40%	59,70%	58,90%	58,90%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette / RRF	91,30%	91,10%	91,00%	92,00%	91,20%	91,20%
Dépenses d'équipement brut / RRF	27,70%	22,90%	22,80%	24,50%	25,70%	25,70%
Encours de dette / RRF	67,10%	67,70%	63,50%	60,40%	57,90%	57,90%

→ Ratios Amélie-les-Bains

Moyenne ville	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	911 €	906 €	1 033 €	1 135 €	1 135 €	1 090 €
Produit des impositions directes / population	550 €	549 €	561 €	571 €	598 €	614 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 035 €	1 010 €	1 080 €	1 134 €	1 219 €	1 236 €
Dépenses d'équipement brut / population	141 €	200 €	237 €	389 €	81 €	137 €
Encours de dette par habitant	1 027 €	1 147 €	1 312 €	1 498 €	1 440 €	1 475 €
DGF par habitant	224 €	226 €	231 €	236 €	264 €	260 €
Dépenses de personnel / DRF	59,30%	58,80%	57,20%	54,70%	54,30%	58,20%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette / RRF	98,80%	100,70%	107,20%	111,20%	103,10%	98,80%
Dépenses d'équipement brut / RRF	13,70%	19,80%	21,90%	34,30%	6,60%	11,00%
Encours de dette / RRF	97,80%	112,00%	119,70%	130,30%	116,70%	117,90%

❖ Analyse :

→ Des ratios tout à fait conformes à la moyenne de la strate.

Bilan dette

Caractéristiques principales :

La dette de la Commune ressort à 9 283 156 € au 1^{er} janvier 2025 pour un taux moyen de 2.54% et une durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 1 mois.

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 85.7% de l'encours sur taux fixe et 14.2% sur taux monétaires.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours par taux :

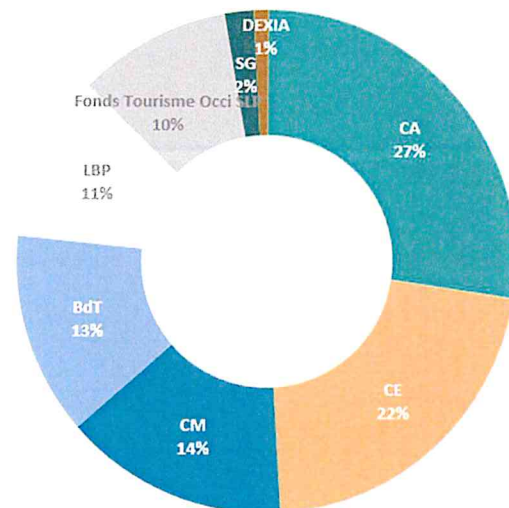
	Encours au 1er janvier 2025	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	7 959 758	85,7%	2,33%	14 ans et 5 mois	24	1A/1B
Taux fixes	7 734 758	83,3%	2,28%	14 ans et 9 mois	23	1A
Taux fixes alternatifs	225 000	2,4%	3,99%	2 ans et 11 mois	1	1B
Livret A	810 067	8,7%	3,80%	16 ans et 10 mois	6	1A
Taux monétaires	513 332	5,5%	3,78%	4 ans et 7 mois	3	1A
Eonia/Estre	60 000	0,6%	2,92%	2 ans et 11 mois	1	1A
Euribor 3 mois	453 332	4,9%	3,89%	4 ans et 10 mois	2	1A
Total	9 283 156	100,0%	2,54%	14 ans et 1 mois	33	

❖ Analyse :

Les principaux enseignements sur la dette au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- L'encours de dette de la commune est de 9,3 M€,
- L'encours affiche **un niveau de sécurisation** avec 86% d'encours sur taux fixe et 14% sur taux monétaires,
- Taux actuariel performant la commune s'étant endettée principalement lorsque les taux étaient très bas.
- Le desserrement de la politique monétaire devrait permettre d'alléger les charges financières portées par les emprunts à taux monétaires.

■ Répartition par prêteurs



❖ Analyse :

- La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires. Ainsi, le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

- La dette communale est essentiellement répartie auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole, deux acteurs majeurs sur le marché des collectivités.
- Lors des consultations bancaires à venir, la commune va continuer à consulter l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de faire jouer la concurrence entre les établissements et profiter des meilleures conditions de financements.
- La ville dispose d'une ligne de trésorerie de 350K€ auprès de la Caisse d'Epargne qui arrive à échéance au 04/12/2025.

Extinction globale de la dette :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Encours début	9 283 156	8 405 627	7 561 496	6 718 129	5 991 591	5 398 313	4 890 333	4 449 735
Capital	877 529	844 131	843 367	726 538	593 278	507 980	440 598	448 929
Intérêts - derniers taux connus	225 631	197 836	172 809	148 952	129 387	114 755	103 549	93 359
Intérêts - Taux forwards	222 873	190 153	164 381	142 735	125 021	111 639	101 120	91 404
Annuités	1 103 160	1 041 967	1 016 176	875 490	722 665	622 735	544 147	542 287
Encours fin	8 405 627	7 561 496	6 718 129	5 991 591	5 398 313	4 890 333	4 449 735	4 000 807

Les charges d'intérêts futures ont été construites sur la base du dernier taux connu. Les anticipations de taux à la baisse conduisent sur la base des taux forwards à une charge en diminution de 3% en moyenne par exercice.

Analyse dette globale :

- L'étude du montant des annuités de la dette permet d'observer l'impact du remboursement sur la capacité financière et les marges de manœuvre budgétaires futures.
- Encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 : 9,3 M€
- Taux moyen 2,4 %
- Le capital remboursé se réduit de 15% entre 2027 et 2031.
- Impact du remboursement en capital en baisse, ce qui permet hors nouvel emprunt une amélioration possible des capacités d'autofinancement de la ville.
- Durée de vie résiduelle : 14 ans et 1 mois.
- Capacité de désendettement : 9,2 ans

La ville a reconduit son contrat d'assistance avec Finindeo (Seldon) et poursuit son conventionnement pour un accompagnement fructueux et exigeant avec la DGFIP.

B) FONCTIONNEMENT

1°) Perspectives et évolution des dépenses de fonctionnement

Nous poursuivrons la politique de rationalisation et d'ajustement des dépenses. Il s'agit de maîtriser les achats et les prestations sans cesser de donner aux services les moyens de fonctionner.

L'attribution des subventions aux associations se poursuit en veillant particulièrement à l'efficience des sommes allouées.

L'exercice 2025 et les exercices prochains risquent cependant d'être particulièrement difficiles à équilibrer compte tenu de l'évolution respectives des recettes et des charges de fonctionnement.

Le problème posé n'est pas d'améliorer la situation financière de la commune (qui est bonne) au détriment des services rendus, mais de faire face sans préjudice pour cette dernière, à une diminution significative à prévoir des dotations de l'État.

Parallèlement, elle ne maîtrise qu'une partie de ses recettes de fonctionnement (part communale de la taxe foncière, terrasses et stationnement).

La solution à cette équation proposée par les services de l'État consiste en une augmentation de la pression fiscale, ce à quoi l'équipe municipale se refuse comme détaillé plus haut.

2°) Cas particulier des dépenses de personnel

Les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés, et lorsqu'ils le sont, c'est en général par des agents plus jeunes et, lorsque les textes réglementaires nous le permettent, par des contractuels afin de ne pas augmenter la rigidité des charges de la structure.

Néanmoins, nous devons assumer le coût du remplacement de 7 agents en congé de maladie (CLM, CLD...) soit **240 K€**, une augmentation des cotisations de la CNRACL de **25 K€**, l'avance des cotisations des agents municipaux détachés pour **34 K€** (compensation figurant en recettes), et l'impact du G.V.T.

Malgré cela, le montant du chapitre « Charges de personnel » (012) est maintenu au niveau voté au Budget 2024 soit **4 290 K€**.

La surveillance très stricte de l'évolution de ce chapitre se poursuivra, bien entendu, sur les prochains exercices comptables.

3°) Perspectives et évolution des recettes réelles de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement par rapport au compte administratif 2024 a été évaluée à + 1,76%.

4°) Synthèse

Dépenses et recettes réelles		
Evolution à périmètre égal	BP 2025/BP 2024	BP 2025/CA 2024
Dépenses	+ 5,8 %	+5,57 %
Recettes	- 0,6 %	+ 1,76 %

C) INVESTISSEMENT

I°) Perspectives et évolution des dépenses d'investissement

Les projets phares :

- Le réseau de chaleur : voir ci-dessous.
- Le gymnase municipal : voir ci-dessous.
- Les allées Saint-Quentin : achèvement en 2025.
- Le promenoir de la petite Provence : tranche 2 (baladoir, mobilier urbain, plantations).
- Achèvement entrée de ville.
- Réfection voirie.

Les engagements pluriannuels

- Le gymnase municipal, qui, rappelons-le, menaçait de s'effondrer : La commission d'appel d'offres a sélectionné les entreprises retenues, cependant face aux difficultés qu'ils rencontrent, les co-financeurs ne nous ont pas tous notifié les subventions afférentes. Dès cela fait, nous serons en mesure de produire les ordres de services pour le commencement des travaux.
- Le réseau de chaleur, alimenté par l'eau thermique destiné dans un premier temps à chauffer les bâtiments publics (Mairie, bâtiment St Valentin, école, salle Trescases...) et la piscine. Le marché a été attribué à la société DALKIA. Comme pour le gymnase, nous sommes en attente des notifications de subventions.

Phasage de programmation pluriannuelle grands projets

	2025	2026	2027	2028	2029
Gymnase	400 000 €	1 300 000 €	1 712 214 €		
Réseaux	100 000 €	400 000 €	921 583 €	921 583 €	
Dépenses	500 000 €	1 700 000 €	2 633 797 €	921 583 €	
Subv. Gym		216 667 €	704 167 €	927 449 €	
Subv. Rése		54 167 €	2016 667 €	499 191 €	499 191 €
FCVTA GY		54 680 €	177 710 €	234 060 €	
FCTVA Ré		13 670 €	54 680 €	125 980 €	125 980 €
Recettes		339 194 €	1 857 401 €	1786 680 €	625 177 €
Solde	-500 000 €	-1 360 806 €	-776 396 €	+ 865 097 €	+ 625 177 €

Les impondérables

Les communes sont toujours soumises à des impondérables aux conséquences budgétaires par définition difficiles ou impossibles à appréhender précisément.

C'est justement le cas avec l'effondrement partiel de la falaise au lieudit « salt del bau » au-dessus de la route départementale à l'entrée de ville.

Bien que ce sinistre ait touché une route départementale stratégique pour toute la desserte de la vallée ni le Conseil départemental ni la Communauté de Communes ne sont venus en aide à la ville.

En fin d'année, un événement similaire mais beaucoup plus important est venu détruire la route desservant le Mas Pagris.

2°) Perspectives et évolution des recettes d'investissement**Restes à réaliser**

Les restes à réaliser ne constituent pas des recettes nouvelles mais des crédits reportés, à hauteur de **1 178 K€**.

Subventions

Les crédits nouveaux en dépenses seront inscrits dans les mêmes proportions au fur et à mesure de leur notification.

Pour un certain nombre de dossier nous sommes encore en attente des notifications de subventions sollicitées (réseau de chaleur, Gymnase...)

Dotations aux amortissements

Les inscriptions à ce titre s'élèveront en 2025 à **370 K€**.

FCTVA

Le montant perçu au titre du Fonds de Compensation de la TVA ne devrait s'élever en 2024 qu'à **127 K€**.

Excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement prévisionnel inscrit au budget devrait être de **1 194 K€**.

Emprunt

Aucun emprunt n'est prévu en 2025, cependant si l'évolution des taux d'intérêt est favorable, il est possible qu'en fin d'année un emprunt soit souscrit, avec libération des fonds en 2026 aux fins de financer les programmes pluriannuels.

V) BALANCES DU BUDGET**A) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Sauf corrections (voir supra note sur la publication des dotations de l'Etat) ou ajustements mineurs, l'équilibre de la section de fonctionnement devrait s'établir comme suit.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges de gestion courante	2 013 K€	Atténuation de charges	40 K€
Charges de personnel	4 290 K€	Produits des services et du domaine	200 K€
Atténuation de produits	266 K€	Impôts et taxes	5 517 K€
Autres charges de gestion courante	868 K€	Dotations et participations	1 773 K€
		Autres produits de gestion courante	186 K€
Total des dépenses de gestion courante	7 437 K€	Total des recettes de gestion et des services	7 716 K€
Charges financières	250 K€		
Charges exceptionnelles	1 K€		
Dotations aux provisions pour risques	2 K€		
Total des dépenses réelles	7 690 K€	Total des recettes réelles	7 716 K€
Dotations aux amortissements	370 K€		
Virement prévisionnel à la section d'investissement	1 194 K€	Opérations d'ordre	62 K€
Total des dépenses d'ordre	1 564 K€	Total des recettes d'ordre	43 K€
		Total des recettes de fonctionnement de l'année	7 759 K€
		Report résultat n-1	1 495 K€
Total des dépenses de fonctionnement	9 254 K€	Total des recettes de fonctionnement	9 254 K€

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Sauf corrections ou ajustements mineurs, l'équilibre de la section d'investissement devrait s'établir comme suit.

Ne figurent pas sur ces balances les opérations patrimoniales et autres opérations d'ordre de ce type n'impactant pas le résultat de la section.

Recettes			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Subventions d'investissement	1 178 K€		1 178 K€
Fonds de concours			
Emprunt			
Total des recettes d'équipement	1 178 K€		1 178 K€
Dotations		128 K€	128 K€
Produits de cession		6 K€	6 K€
Total des recettes financières		134 K€	134 K€
Total des recettes réelles	1 178 K€	134 K€	1 312 K€
Virement fonctionnement		1 194 K€	1 194 K€
Amortissements		370 K€	370 K€
Total des recettes d'ordre		1 564 K€	1 564 K€
Total des recettes d'investissement	1 178 K€	1 698 K€	2 876 K€
Total des recettes d'investissement cumulées			2876 K€

Dépenses			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Non affecté	16 K€	500 K€	516 K€
Opérations d'équipement	491 K€	495 K€	1 706 K€
Total des dépenses d'équipement	507 K€	995 K€	1 502 K€
Total des dépenses financières		900 K€	900 K€
Total des dépenses réelles	507 K€	1 895 K€	2 402 K€
Total des dépenses d'ordre		62 K€	43 K€
Solde d'exécution négatif n-1 reporté			431 K€
Total des dépenses d'investissement cumulées			2 876 K€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires 2025 et des débats intervenus,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent

24/2025

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 066-216600031-20250318-D24_2025-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

